

## Délibérations en date du conseil municipal du 23 septembre 2024 - AFFICHÉ le 24 septembre 2024

- 2024-61 : Administration générale. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024 : 21 voix POUR/ 1 ABSTENTION
- 2024-62 : Aménagement du territoire. ZAC multi-sites «Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais ». Bilan de la Procédure Participation Publique Par Voie Electronique PPVE : 17 voix POUR / 1 voix CONTRE / 4 ABSTENTIONS
- 2024-63 : Aménagement du territoire. ZAC multi-sites «Centre/Fontaine Blanche/Bétuaudais ». Dossier de réalisation – Approbation : 16 voix POUR / 5 voix CONTRE / 1 ABSTENTION
- 2024-64 : Aménagement du territoire. ZAC Multi sites – Programme des équipements publics : 17 voix POUR / 1 voix CONTRE / 4 ABSTENTIONS
- 2024-65 : Aménagement du territoire. Zac Multi-Sites « Centre – Fontaine Blanche – Bétuaudais » Avenant N°2 Au Contrat De Concession Avec Territoire Publics : 15 voix POUR / 5 voix CONTRE / 1 ABSTENTION  
1 ne prend pas part au vote
- 2024-66 : Aménagement du territoire. Etudes Route de Nantes – Plan Guide - Approbation : 21 voix POUR/ 1 ABSTENTION
- 2024-67 : Aménagement du territoire. Prise en considération du projet d'aménagement de différents secteurs sur l'axe de la route de Nantes – définition d'un périmètre de sursis à statuer sur le fondement de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme. : 21 voix POUR/ 1 ABSTENTION
- 2024-68 : Foncier - Convention de servitude avec GRDF pour le passage d'une canalisation de Gaz. : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-69 : Energie - SDE 35 – Participation à une opération d'autoconsommation collective. : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-70 : Finances. Décision Modificative N°1 – Budget Principal 2024 : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-71 : Education. Convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de la région académique Bretagne : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-72 : Petite enfance. Projet de fonctionnement - Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-73 : Ressources humaines. .Avancement de grade – Agent de restauration - Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet 32/35è : Adopté à l'unanimité (22/22 voix)
- 2024-74 : Délégations des attributions du Conseil municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT) : Le Conseil Municipal prend acte